



Direction Europe et  
International (DEI)

## Appui au MONTAGE de projet de Recherche en Coordination Européenne

**AMORCE**

### Appel à projets 2024

Dans le cadre de la construction de l'espace européen de la Recherche, le CNRS a mis en place une **stratégie Européenne**<sup>1</sup> visant à accroître sa participation aux programmes européens, ainsi qu'à augmenter le nombre de projets soumis aux appels européens de « **Horizon Europe** » (HE) qui sont coordonnés par des équipes de recherche françaises.

Dans ce contexte, la Direction Europe et International (DEI) renouvelle son dispositif d'aide au montage de projets européens collaboratifs **AMORCE**, initié en 2022. Cet appel à projets vise à soutenir les chercheuses.eurs et enseignant.e.s-chercheuses.eurs des unités de recherche CNRS qui ont l'intention de déposer, **en tant que coordinatrice/coordonateur, un projet collaboratif**. L'objectif est de leur offrir l'opportunité de développer des projets pluri-(inter)disciplinaires ambitieux, tout en renforçant leur visibilité au niveau international.

Sont éligibles dans le cadre de l'appel **AMORCE** toutes les propositions visant à **constituer un réseau scientifique européen** en vue de déposer un projet européen **collaboratif** toutes disciplines confondues<sup>2</sup> (*ERC-Synergy, MSCA (à l'exception des bourses individuelles Postdoctoral Fellowships), les projets Infrastructures du pilier 1 ; tous les projets collaboratifs du pilier 2 ; les projets collaboratifs du pilier 3 (EIC) et les projets collaboratifs du pilier transversal (Widening, COST)*). Ces propositions devront être **coordonnées** par un.e chercheuse.eur CNRS ou un.e enseignant.e – chercheuse.eur affecté.e dans une UPR, UAR, UMR ou IRL du CNRS, que le laboratoire soit ou non en gestion CNRS.

- La/le porteuse.eur du projet **s'engage à déposer le projet européen**, pour lequel elle/il bénéficiera du soutien AMORCE de la DEI, à l'appel à projets d'Horizon Europe qu'elle/il aura identifié, et ce en 2024 ou en 2025.<sup>3</sup>
- **Les projets sélectionnés recevront une aide maximale de 10 000€** qui devra être dépensée dans l'année 2024 (subvention FEI du CNRS).
- La/le porteuse.eur de projet pourra **demandeur à bénéficier de l'aide d'un.e Ingénieur.e Projets Européens (IPE)** dans le formulaire de candidature.
  - Les projets lauréats de l'appel AMORCE, pour lesquels le CNRS est le gestionnaire de l'unité et l'organisme porteur du projet européen, **bénéficieront**

<sup>1</sup> [https://www.cnrs.fr/sites/default/files/pdf/STRATEGIE\\_EUROPE\\_CNRS\\_0602%5B6%5D.pdf](https://www.cnrs.fr/sites/default/files/pdf/STRATEGIE_EUROPE_CNRS_0602%5B6%5D.pdf)

<sup>2</sup> Les porteurs de projets peuvent s'adresser aux PCN pour vérifier de la pertinence et l'adéquation de leur projet avec les AAP d'HE : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-points-de-contact-nationaux-24230>

<sup>3</sup> Les porteuses et porteurs de projets peuvent se renseigner sur les appels à venir en consultant ce lien : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/calendrier-des-appels-propositions-24258>

**automatiquement d'un.e IPE** pour les accompagner dans le montage et l'écriture de leur projet collaboratif.

- Les projets lauréats, pour lesquels le CNRS **n'est pas gestionnaire** de l'unité et/ou ne sera pas la tutelle déposant le projet européen collaboratif, ne pourront pas bénéficier du soutien d'un.e IPE du CNRS. Dans l'hypothèse où ils ne pourraient pas non plus bénéficier d'un soutien d'une cellule « Europe » de leur établissement, la/le porteuse.eur du projet pourra faire une demande exceptionnelle de financement complémentaire de 5 000€ maximum auprès de la DEI pour financer un prestataire pour l'accompagner lors du montage du projet.

Les propositions seront sélectionnées en une seule phase par un comité d'évaluation constitué des responsables des Groupes Miroirs<sup>4</sup> (ou de leurs représentant.e.s) mis en place par la DEI. La totalité des crédits sera transférée rapidement après la sélection des lauréat.e.s.

**Axes et thèmes de recherche** : Tous domaines scientifiques, tous thèmes pluri-(inter)disciplinaires.

**Type de recherche** : Fondamentale ou appliquée

**Calendrier** :

- Ouverture de l'AAP : 13 novembre 2023
- Clôture de la soumission : 31 janvier 2024
- Résultats : Fin février 2024

**Contacts** :

Pour les questions techniques, administratives, financières et scientifiques s'adresser à l'adresse suivante : [dei-aap@cnrs.fr](mailto:dei-aap@cnrs.fr)

### **Caractéristiques du financement attribué par la DEI**

En raison des spécificités de l'appel à projets **AMORCE**, les coûts éligibles pour ce programme sont limités aux seules dépenses liées à l'élaboration d'un réseau scientifique européen conduisant au montage du projet européen collaboratif telles que :

- Les coûts de réunions de consortium : frais de mission des personnels permanents ou temporaires, frais de réception et d'organisation de séminaires, colloques, rencontres, ateliers, symposium, etc.
- Les coûts de prestations visant à la mise en forme, le graphisme, la traduction et la relecture du projet collaboratif.

Cette aide est cumulable avec d'autres financements, tels que les subventions obtenues dans le cadre du programme MRSEI (Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux) de l'ANR.

---

<sup>4</sup> Les Groupes Miroirs ont été mis en place dans le cadre de l'action 1.1 « Décliner et coordonner les priorités scientifiques du CNRS à promouvoir au sein des programmes européens » de la stratégie Européenne du CNRS : [https://www.cnrs.fr/sites/default/files/pdf/STRATEGIE\\_EUROPE\\_CNRS\\_0602%5B6%5D.pdf](https://www.cnrs.fr/sites/default/files/pdf/STRATEGIE_EUROPE_CNRS_0602%5B6%5D.pdf)

*Ces financements ne pourront pas être utilisés pour des dépenses relatives à des expérimentations ou à des recherches préalables, ni pour l'achat de consommables et d'équipements (informatiques inclus), ni pour des dépenses liées à l'emploi de personnels, notamment post-doctorants, doctorants ou stagiaires, exerçant des activités de recherche.*

### **Qui peut soumettre une proposition ?**

La proposition est soumise par un.e coordinatrice.eur scientifique exerçant dans une unité de recherche dont le CNRS est tutelle (UMR, UPR, UAR, IRL).

La/le coordinatrice.eur scientifique est la personne physique qui dépose la proposition et s'engage à assumer le rôle de responsable scientifique (PI) du projet européen collaboratif qui devra être déposé en 2024 ou 2025.

### **Contenu du dossier de soumission**

La proposition comprend un formulaire de candidature à télécharger depuis la page de publication de l'appel à projets DEI, à compléter et à envoyer en format .pdf à l'adresse suivante : [dei-aap@cnrs.fr](mailto:dei-aap@cnrs.fr)

Ce document scientifique devra comporter (*voir le template*) :

- Le ou les appels visé(s) par le réseau formé dans le cadre du projet **AMORCE**.
- Une liste prévisionnelle des équipes de recherche européennes, nationales et/ou internationales composant le futur réseau,
- Le CV de la/du porteuse.eur de projet permettant d'apprécier ses capacités à coordonner un projet de recherche européen collaboratif
- Un résumé du projet
- Un exposé détaillé du projet (5 pages maximum)
- Le budget prévisionnel des dépenses prévues et à engager en 2024

### **Sélection des projets retenus**

#### **Évaluation**

Seules les propositions satisfaisant aux critères d'éligibilité pourront être évaluées.

Les membres du comité d'évaluation scientifique DEI seront appelés à examiner les propositions selon les critères d'évaluation suivants :

- Pertinence, originalité et innovation du sujet, ainsi que son adéquation avec l'appel européen ou international visé (coefficient 3)
- Impact potentiel : a) du futur projet ; b) de l'aide DEI (coefficient 3)
- Qualité et crédibilité du réseau envisagé (coefficient 2)
- Qualification du coordinateur scientifique (coefficient 2)
- Planification du montage du projet (coefficient 1)

Chaque critère d'évaluation, associé à un coefficient, est noté de 0 à 4.

Notes :

- 0 : Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
- 1 : Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
- 2 : Bon : critère bien traité mais nécessitant des améliorations ou des précisions

- 3 : Très bon : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
- 4 : Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

A l'issue de la procédure d'évaluation<sup>5</sup>, un rapport d'évaluation final synthétisant les remarques du comité est communiqué à chaque coordinatrice.eur de proposition éligible.

### **Engagement des coordinatrices.eurs qui soumettent un projet**

Chaque coordinatrice.eur scientifique du projet financé par **AMORCE** s'engage à candidater à un appel à projets européen ou international.

Chaque coordinatrice.eur scientifique s'engage à informer le service partenariat et valorisation (SPV) de sa délégation régionale CNRS de son intention de soumettre une proposition à l'appel AMORCE et à leur communiquer toutes les informations relatives à leur demande.

La liste des soumissions enregistrées par la DEI sera envoyée aux directrices.eurs d'unité de recherche et aux responsables des SPV des délégations gestionnaires pour les projets les concernant.

Chaque coordinatrice.eur scientifique s'engage à transmettre à la DEI un rapport d'activités et un bilan financier, une fois le projet soumis à la Commission Européenne.

---

<sup>5</sup> *Au cours de la réunion du comité d'évaluation scientifique, les membres du comité exposeront brièvement les objectifs de chaque proposition et synthétiseront leur opinion en mettant en exergue les points forts et les points faibles du projet. La discussion collégiale devra aboutir à un consensus dans un classement des propositions.*